

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## LO HOLDING LAUSANNE-OUCHY SA

**LO Holding Lausanne-Ouchy SA dispensée d'obligations de publication**

---

*Lausanne, 11 janvier 2010* - Sur proposition de la société et par décision de SIX Exchange Regulation du 8 janvier 2010, LO Holding Lausanne-Ouchy SA a été dispensée des obligations suivantes concernant le maintien de la cotation:

- a) établissement et publication du rapport annuel pour 2009 (art. 49 RC en relation avec art. 10 et 12 s. DPC)
- b) publication d'informations ad hoc (art. 53 RC)
- c) publicité des transactions du management (art. 56 RC)
- d) certaines obligations de publicité (art. 55 RC en relation avec CIR1, annexe 1, chiffres 1.03 s., 1.08, 2.01 à 2.04, 3.05 s., 5.02, 5.05)

Ces obligations renaissent sous certaines conditions, mais au plus tard le 28 avril 2010. Le texte complet de la décision (PDF) peut être consulté sur le site internet de LO Holding Lausanne-Ouchy SA : [www.lo-holding.ch](http://www.lo-holding.ch).

---

*Pour tout renseignement :*

M. Christoph Caviezel, CEO Mobimo Verwaltungs AG : tél. +41 (0)44 397 11 56